

14 juillet 1988

Vingt-cinquième année

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

Gouvernement par objectifs

On commençait à connaître les termes de la confrontation relative à la protection de l'air: des valeurs limites fixées par une ordonnance fédérale non seulement aux émissions polluantes de toutes sortes d'installations et de véhicules, mais aussi à la concentration de ces polluants dans l'air que nous respirons (immissions). Ces valeurs limites sont jugées par certains trop draconiennes parce qu'elles sont fixées en fonction non seulement des adultes en bonne santé mais aussi des personnes âgées, des enfants, des animaux, des végétaux... A l'inverse, l'effet thermomètre par la publicité donnée à la pollution, mesurée et comparée aux valeurs limites (massivement dépassées), crée un curieux mélange d'indignation (ça ne baisse pas) et de résignation. Et, comme de juste, voici maintenant la remise en cause de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, entrée en vigueur une année après celle sur la protection de l'air. Ici, les normes sont critiquées en raison du gigantisme et du coût des mesures nécessaires là où le bruit est actuellement excessif.

A vrai dire, c'est plutôt l'absence de contestation qui surprendrait, tant il est normal que la mise en place d'une législation d'un type nouveau, pour un domaine qui ne correspond pas au cadre traditionnel de l'activité étatique, suscite des controverses. A ceux qui critiquent les normes parce qu'elles heurtent des intérêts politiques ou économiques s'ajoutent donc ceux qui s'affolent et voudraient une action à très court terme, sorte de grand châtement collectif. Dialogue de sourds à dépasser.

Par sa dimension globale, la protection de l'environnement inscrite dans la Constitution fédérale en 1971 ne requiert pas (seulement) l'arsenal de prescriptions conditionnelles s'adressant à des personnes physiques ou morales précises (si... alors obligation/interdiction/subvention) mais des règles fixant des buts quantifiés par rapport aux milieux, qu'il in-

combe aux autorités d'atteindre: c'est de la législation par objectifs, mariage du management et de l'«Etat de droit». Il est à cet égard significatif que le Conseil fédéral dédouble son action entre, d'une part, le cortège habituel de l'article constitutionnel, de la loi et des ordonnances et, d'autre part, un programme et une stratégie. Aux cantons de se donner les moyens, notamment en personnel qualifié et motivé, d'être à la hauteur de l'enjeu: un nouveau défi à relever pour le fédéralisme. Il est indéniable que, devant gérer des projets politiques de protection de l'environnement, c'est l'Exécutif qui mène le jeu; mais il ne fait que prendre au sérieux le mandat constitutionnel voté par le peuple et les cantons, les critères fixés dans la loi par les parlementaires, ainsi que leurs demandes successives au gré des sessions.

Il n'y a pas de solution simple à des problèmes complexes pour lesquels il s'agit d'agir dans la durée: les deux ordonnances fixent d'ailleurs une sorte de calendrier. D'une part pour des démarches préparatoires qui, certes, coûtent cher et ne diminuent pas par elles-mêmes la pollution mais qui sont indispensables pour agir (cadas-tres des polluants, du bruit, élaboration de plans pluriannuels des mesures à mettre en œuvre). D'autre part pour l'action elle-même, étalée sur plusieurs années (cinq ans dès 1989 pour l'air, par exemple). On comprend l'impatience de certains, mais de même que la pollution exerce son effet pernicieux à long terme, seul un traitement en profondeur est à même de résoudre le problème.

Cette prise en compte du temps, de la durée, est un autre défi: constance dans l'effort qui se heurte aux rythmes électoraux et référendaires, aux remises en cause des décisions de principe au moment de leur exécution. L'information, la concertation sont ici primordiales pour qu'émerge un consensus solide.

Le cinquième pis

(ag) Contingenter, c'est imposer une restriction, mais c'est aussi garantir un avantage. «Pas plus de...» signifie alors «ça, au moins assuré...».

Celui qui souffre du handicap que lui inflige le contingent est tenté d'arrondir sa part; un autre, dans la même situation, songe à tirer profit de son droit, en le monnayant. Ainsi se crée un marché des contingents, blanc, gris ou noir.

Hubert Reymond, conseiller aux Etats libéral vaudois, a proposé — et obtenu de la Chambre haut — que la commercialisation des contingents laitiers soit, sous certaines conditions, institutionnalisée.

La décision est choquante.

On peut la juger d'un point de vue pratique, ou quasi philosophique.

Plus de souplesse

Pratiquement, après dix ans de contingentement individuel, on comprend que le système révèle ses rigidités et que certains agriculteurs, mal servis au départ, souffrent du carcan. Un assouplissement est, dans des cas précis, souhaitable, à condition qu'on ne perde pas de vue le coût global du compte laitier qui a bouclé en 87 au niveau record de 913

millions, dont 572 puisés dans la caisse de la Confédération. Les transferts envisagés devraient donc s'inscrire dans une politique de maintien et de renforcement du contingent global national. Cela dit, il est permis d'entrer en matière.

La nouvelle rente foncière

La commercialisation, même réglementée, est en revanche inadmissible sur le plan de la morale du métier.

Tout d'abord, celui qui renonce à produire du lait ne renonce pas pour autant à travailler sur son domaine. La disponibilité, une fois libéré des servitudes quotidiennes d'une exploitation laitière, sera d'autant plus grande. Il ne subit pas de perte, il réoriente sa production.

Mais déontologiquement un droit garanti pas l'Etat, de surcroît à un prix unitaire lui aussi garanti, n'es pas monnayable.

Les professions libérales qui jouissent d'un monopole qu'elles détiennent de l'autorité publique l'ont compris. Le fonds de clientèle n'est pas, en cas de reprise, négociable. La commercialisation d'un droit de production, ce serait

une nouvelle forme de rente foncière, l'octroi d'un privilège dont la constitutionnalité est douteuse.

J'ai gardé le souvenir vif du contingentement fixe, par entreprise, des travailleurs étrangers. Un entrepreneur disposait d'une dizaine d'ouvriers immigrés. Il soumissionnait des chantiers de petite envergure, des fouilles modestes faites à la pioche et à la pelle. Je le croisais régulièrement, car il surveillait lui-même son contingent à longueur de journée. Un jour, il calcula qu'il n'échapperait pas à un minimum d'investissements coûteux. Il découvrit alors qu'il était plus simple de louer, de «commercialiser» son contingent de travailleurs. On ne le vit plus inspecter interminablement ceux qui travaillaient pour lui. Ils étaient à disposition d'un concurrent qui payait bon prix. Le contingent lui procura sa «rente humaine», quelques bonnes années durant, jusqu'à ce que la loi soit modifiée.

Référendable

On s'étonne qu'un libéral ne sente pas combien est choquante la commercialisation d'un droit, même restrictif, garanti pas l'Etat.

Si le Conseil national devait suivre cette voie à son tour, il y aurait des risques sérieux de référendum. Pour une fois, pour des questions non de gros sous, mais de morale politique. ■

FISCALITE

TVA européenne et autres retenues à la source

(ag) L'harmonisation des fiscalités indirectes sera la pierre de touche du marché européen sans frontières.

Le Royaume-Uni et l'Irlande se sont vus condamnés, car ils appliquent, sur des biens et des services de première nécessité, un «taux zéro». Il en résulte que le champ d'application de la TVA est infiniment plus réduit que dans les autres pays de la Communauté: 35% de la consommation privée en Irlande et 44% au Royaume-Uni contre 90% dans les autres pays européens.

La condamnation de cette «pratique sociale» a été prononcée par la Cour

européenne de justice de Luxembourg; elle devra donc être appliquée. Il est intéressant d'observer le relais entre les pouvoirs institutionnels européens. Car la plainte n'a pas été déposée par un pays concurrent, mais par la Commission de Bruxelles elle-même.

A relever, si l'on en juge par les informations de presse encore succinctes, que la Cour a condamné l'application du taux zéro à un *trop* grand nombre de produits, sans que les consommateurs en tirent un avantage réel, clairement répercuté par les intermédiaires professionnels.

Tout cela intéresse la Suisse. Elle connaît pour l'ICHA une liste franche importante que certains voudraient voir révisée. Qu'en serait-il si la TVA était à nouveau envisagée dans le souci de rapprocher notre fiscalité indirecte de celle de la CEE. Eléments d'un dossier.

Délocalisation des capitaux

La libre circulation des capitaux fait craindre à plusieurs pays qui imposent fortement l'épargne que l'argent — qui est placé nationalement par commodité, habitude et contrainte — n'aille «se faire renter» sous d'autres cieux européens.

A remarquer que trois pays européens connaissent la déclaration des revenus de l'épargne par ceux qui en ont la gestion, notamment les banques. Ce sont la

Tous les ions sont mortels

(y) Jusqu'ici, seule la science-fiction faisait de l'anthropomorphisme à propos de l'ordinateur, prêtant aux «cerveaux» électroniques toutes sortes de motivations et comportements, comme dans *2001, l'odyssée de l'espace* par exemple; l'ordinateur n'avait certes pas d'âme, mais déjà une vie, avec toutes les faiblesses biologiques et sentimentales que cela implique.

Le sida informatique...

Or voilà qu'on nous parle de la peste des ordinateurs (*L'Hebdo*, 5.5.1988), ou des taupes dans les puces (*Le Point*, 13.6.1988). Tels des virus invisibles et proliférants, des microprogrammes se glissent dans les logiciels des plus grandes configurations, s'attaquent subrepticement au cœur même de l'unité centrale, et finissent par paralyser la circulation des informations. Un véritable sida. Tous n'en sont pas atteints, mais tous les malades en meurent. Même les computers géants, ceux qui peuvent simuler en parallèle plusieurs stratégies

France, le Danemark et, depuis le 1^{er} janvier de cette année, ce qui est original dans la perspective 1993, les Pays-Bas. Aucune chance de voir les autres pays, les 3/4 de la CEE, adopter une telle levée du secret bancaire.

On s'achemine donc vers un impôt à la source, généralisé. L'Allemagne fait un premier pas en proposant au Parlement une retenue à la source de 10%.

Cela encore intéresse la Suisse. Le secret bancaire y est rigoureux, mais la retenue à la source particulièrement forte en comparaison internationale (35%) avec cette considérable exception que les obligations étrangères n'y sont pas soumises. La Suisse aurait donc intérêt à voir l'impôt anticipé se généraliser en Europe, au taux le plus élevé possible. On parle de 15%. Taux de base appliqué à tous qui n'excluerait pas un tarif plus fort pour les résidents nationaux qui l'imputeraient, comme nous en avons l'habitude, sur les impôts dus. Éléments d'un dossier. ■

et leurs effets, ou effectuer des milliers d'opérations en même temps, ne semblent pas à l'abri du terrible virus. On en tremble dans les états-majors, chez les contrôleurs aériens ou dans les centres de recherches. Pire si possible, le parasite ne craint pas de s'attaquer à des équipements plus modestes, avec des conséquences peut-être moins spectaculaires mais tout aussi fâcheuses: arrêt de la fabrication faute d'assistance par ordinateur, interruption des travaux dans les hôpitaux, les bureaux, les postes, les fermes, etc.

Le remède n'étant pas trouvé, l'effort se concentre sur la prévention. Comme pour le sida, les informaticiens préconisent la fidélité de chaque ordinateur à sa propre application — sans écart du côté des programmes des copains ou concurrents. Autant dire la négation de l'informatique, laquelle vit de communications, de combinaisons, d'interconnexions — y compris et surtout au niveau de l'ordinateur personnel, par définition le plus léger et donc le plus baladeur. Finie la convivialité par la disquette impure? Sans doute pour un temps, celui de laisser à la génération du Minitel et de ses «passions ordinaires» le délai voulu pour épuiser les merveilleuses potentialités de l'engin interactif.

... et la pourriture laser

Et comme si les aléas de l'ordinateur ne suffisaient pas, voilà que le disque compact (CD) «s'incarne» à son tour et perd d'un coup sa réputation d'immortalité. Dans un débat où les arrière-pensées commerciales jouent un rôle aussi grand que les considérations technologiques, certaines productions trop massives d'enregistrements rendent les CD particulièrement vulnérables à la «pourriture laser». Encore un processus biologique susceptible de venir à bout d'un merveilleux produit! Certes les conséquences sont moins graves: l'image du CD va en souffrir (mais sans sauver les bons vieux vinyls) et moult mélomanes en seront pour leurs frais. Mais la médecine est connue des spécialistes, qui préconisent une fabrication très soignée et

des contrôles subséquents ultra-sévères. L'exigence de standards élevés, tels ceux que l'on applique en Allemagne ou en Suisse, devrait suffire à redonner aux CD la qualité, et surtout la pérennité, qui lui ont valu son explosif développement au cours des cinq dernières années.

N'empêche que les plus belles machines et les plus merveilleux produits ont désormais quelque chose de fondamental en commun avec les espèces vivantes: la vie justement, et donc le danger de mort. On peut dire que l'ordinateur et le CD connaissent maintenant une «condition humaine». Cela va au-delà de la traditionnelle fragilité des équipements sophistiqués; cela va même jusqu'au défi technologique majeur: comment concevoir une intelligence artificielle totalement désincarnée et dès lors infaillible?

A défaut d'une réponse à cette question, raison sera une fois de plus donnée aux religions et à la sagesse populaire, qui proclament à l'unisson qu'il ne faut pas tenter le diable. ■

La décennie de l'Aire

(ag) En 1978 étaient créées les éditions de l'Aire. Société coopérative sans but lucratif.

Michel Moret, qui en a été l'animateur, le directeur, la cheville ouvrière, marque l'anniversaire par une lettre-plaquette.

Il dit ses rapports constants au livre (le livre «planche de salut»), le livre qui l'a aidé à se structurer, puis le livre qu'il a appris à vendre, puis le livre qu'il a voulu éditer.

Dans ce métier qui exige tant d'énergie, de résistance physique ou morale — 5% de talent et 95% de transpiration, dit Moret citant un créateur génial — comment tenir sans la foi en l'esprit.

En dix ans, l'Aire a créé «un espace de liberté». Pour rendre compte de cette aventure, Moret a trouvé une phrase dont j'ai aimé, prenant les mots au sens fort, la consonnance surréaliste. *Ma chance a été de prendre mes désirs pour des réalités.*

La Fédération des colonies libres italiennes en Suisse publie le premier volume de l'étude de Tindaro Gatani sur les rapports italo-suisse au cours des siècles. Sous-titre: «Point d'argent, point de Suisse!»?

Les organisateurs progressistes PÖCH de Berne ont envoyé une circulaire à un certain nombre de personnes qu'elles considèrent comme des sympathisants pour les inviter à se présenter sur la liste du PÖCH aux élections communales de cet automne.

Plusieurs grandes sociétés fiduciaires suisses appartiennent à des grandes banques, c'est connu; mais se rend-on compte que plusieurs autres, parmi les plus grandes, ont un actionnaire majoritaire constitué en fondation? C'est le cas, en particulier, de la Fiduciaire générale (Dr. Manfred Hüssly—Stiftung) et de Visura (Fondation fonds de prévoyance de la société).

EN BREF

René Lefevre est mort à Paris à l'âge de 86 ans. Maçon de profession, il avait beaucoup milité à gauche de la gauche. Certains lecteurs de DP possèdent probablement des cahiers *Spartacus*, dont il était l'éditeur. Il avait même publié une étude du Bernois Hugo Jordi sur la prise du pouvoir.

Les Banques Raiffeisen jouent un rôle important à la campagne et constituent une forme solidaire dans un système bancaire fortement dominé par les grands établissements. Il y a de tels établissements dans tous les cantons romands, mais c'est le canton du Valais qui a le mieux intégré le système et qui possède le plus de caisses de tous les cantons suisses (135). En revanche, et c'est assez naturel vu le nombre d'habitants, il y a plus de sociétés dans les cantons de Saint-Gall et d'Argovie. Même le canton de Genève, si urbanisé, compte 35 caisses, une de plus que le canton de Neuchâtel.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le travail n'est pas fini

(pi) L'aménagement du territoire a une influence considérable sur la qualité de la vie: que l'on songe par exemple aux nuisances que peut provoquer l'implantation désordonnée d'industries, de routes ou d'installations touristiques. Tâche d'importance nationale qui nécessite une vue d'ensemble et une grande coordination, son exécution est en grande partie déléguée aux cantons et aux communes; on constate un certain retard dans l'accomplissement de leur tâche. C'est ce qui ressort du rapport fédéral sur l'aménagement du territoire, qui constitue également une mine impressionnante de renseignements.

C'est depuis 1969, avec l'acceptation par le peuple d'un article constitutionnel, que la Confédération a une mission claire en matière d'aménagement du territoire; elle doit en effet établir des principes applicables aux plans d'aménagement que les cantons seront appelés à établir en vue d'assurer une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire. Ce n'est qu'à partir de 1980 qu'un texte législatif est en vigueur (la Loi sur l'aménagement du territoire, LAT), un premier projet ayant été rejeté par le souverain en 1974. Si la Confédération a le devoir d'élaborer des principes et des plans sectoriels en rapport avec celles de ses tâches ayant des effets sur l'aménagement du territoire, ce sont principalement les cantons et les communes — qui peuvent profiter d'une aide fédérale — qui gardent le plus gros des compétences. Les premiers sont chargés d'établir des plans directeurs cantonaux et les seconds des plans d'affectation du sol.

Cantons et communes à la traîne

Les cantons ont également une grande compétence législative, puisqu'il leur appartient d'édicter des prescriptions d'application de la LAT et de préciser certaines de ses dispositions. Selon le rapport fédéral, il semble (...) que l'objectif principal de la LAT, soit assurer une utilisation mesurée du sol, n'ait guère influencé (les) travaux des cantons.

Ces derniers n'ont pas été plus efficaces dans l'élaboration des plans directeurs

cantonaux. Alors qu'ils devaient être achevés à fin 1984, seuls quatorze plans étaient approuvés en 1987 (dont certains avec des réserves importantes), deux allaient être examinés et dix n'étaient pas prêts. Il faudra également veiller à ce que les plans directeurs soient respectés par les diverses instances cantonales et ne soient pas oubliés au fond d'un tiroir une fois approuvés.

Certaines communes sont également en retard, puisque à ce jour seulement 40% d'entre elles ont créé une zone agricole conforme à la LAT, alors que le délai pour cette tâche courait jusqu'à fin 1987... Dans bien des cas, les zones à bâtir n'ont pas été équipées assez rapidement et constituent des surfaces trop importantes. Il en résulte une thésaurisation du sol et un habitat dispersé, ce qui est contraire aux principes de la LAT. Enfin, trop peu de communes ont recours au remembrement pour pallier ces effets négatifs. Certains cantons ont tout de même introduit une obligation d'équiper et de construire qui, si elle n'est pas respectée, entraîne le déclassement du terrain sans indemnisation.

Mauvais exemple fédéral

Si le rapport peut paraître sévère à l'égard des cantons, il rappelle également ses tâches à la Confédération qui a elle aussi du retard. Berne doit en effet veiller au respect de la LAT non seulement pour ses propres projets (transports, communications, armée, etc) mais aussi lorsqu'elle accorde des concessions, des autorisations, des subventions ou approuve des plans. Pas ques-

tion donc — en principe — que l'Etat finance un projet méritant de l'être, mais qui ne satisfait pas aux exigences de la LAT. Hélas, la coordination au sein de l'administration n'est pas encore suffisante, tous les plans sectoriels n'ont pas été élaborés et nombre de ceux qui devaient être révisés ne l'ont pas encore été.

La LAT est donc un demi-échec: les bases constitutionnelles et légales n'ont pas permis de maîtriser l'utilisation du sol et l'urbanisation comme le souhaitait le législateur. On constate toutefois un changement en ce qui concerne la protection des paysages et des sites naturels, même si la tendance est souvent à ne protéger que les endroits les plus caractéristiques ou les plus beaux — qui deviennent des alibis — et que l'on se soucie peu d'endroits moins typiques — que le rapport nomme *les paysages de tous les jours*.

Treize options pour demain

Le Conseil fédéral ne baisse pourtant pas les bras: il a adopté treize options pour l'avenir, qui réaffirment sa volonté de respecter le mandat constitutionnel de 1969. L'Exécutif estime ainsi

(option 3) *qu'il faut reconnaître et fixer des limites du point de vue quantitatif et, le cas échéant, dépasser les critères qualitatifs* (on pense là par exemple à la rénovation de l'habitat où il ne faut pas que des obstacles inutiles ou des prescriptions rigides empêchent la mise au point de solutions novatrices et créatrices qui sont souhaitables compte tenu d'une perspective d'ensemble et qui peuvent déboucher sur une utilisation plus mesurée du sol). Il faut également (option 8) que *Transports et milieu bâti* (soient) mieux coordonnés et (option 11) *accorder davantage d'importance aux paysages de «tous les jours» et à la nature*.

Ce ne sont bien sûr que principes, mais il n'est pas inutile de les rappeler en termes clairs à l'intention de ceux qui sont chargés d'appliquer la loi. Car on attend maintenant des cantons et des communes, toujours prêts à se plaindre des pouvoirs trop limités dont ils disposent, qu'ils fassent un usage judicieux de ceux que personne ne leur conteste. ■

Rapport sur l'aménagement du territoire, Berne 1987, 160 pages, 8 francs. *Le Territoire sous la loupe* (Résumé du rapport), 32 pages illustrées, 4 francs. Commandes: EDMZ, 3000 Berne.

Ma cabane à Genève...

On imagine souvent que les résidences secondaires fleurissent seulement dans les régions touristiques; pourtant les villes sont également touchées par ce phénomène.

C'est d'ailleurs le canton de Genève qui a vu l'accroissement le plus spectaculaire du nombre de ses résidences secondaires entre 1970 et 1980, avec le taux record de 330%. Si l'on ne considère que la ville, sans le reste du canton, ce taux est même de 559%, les résidences secondaires passant de 1073 unités en 1970 à 7072 unités en 1980. A cette date, elles représentaient le 8% de tous les logements.

D'une manière générale, l'accroissement du parc de résidences secondaires est plus marqué dans les villes (Zurich: 165%; Bâle: 127%; Berne: 174%; Lausanne: 148%) que dans

l'ensemble du pays (environ 100%). Il faut toutefois relever que le recensement considère comme résidence secondaire les logements destinés au tourisme, mais aussi les logements utilisés occasionnellement ou temporairement non occupés. D'autre part, les résidences secondaires en ville sont essentiellement des petits appartements (plus de 63% du parc est constitué de logements de une ou deux pièces).

Il n'empêche qu'en période de crise du logement, ces chiffres restent impressionnants et que la surface occupée par des habitations aux volets clos peut paraître indécente à ceux qui se démènent pour trouver quatre murs entre lesquels s'installer durablement.

Source: *Aménagement du territoire*, 1/86. EDMZ, 3000 Berne.

La Suisse en chiffres

Le Rapport sur l'aménagement du territoire est une source de chiffre et de statistiques, qui donnent des indications intéressantes sur notre société et quant aux effets de notre mode de vie sur l'environnement. Quelques chiffres donc, pour les amateurs:

En 1980, deux-tiers de la population vivaient dans une des quarante villes ou agglomérations que compte notre pays.

Les villas individuelles qui représentent 25% des logements suisses occupent 63% de la surface utilisée par l'habitat.

Le réseau routier ouvert à la circulation — sans compter les très nombreuses routes forestières et autres chemins d'améliorations foncières en partie ouverts au trafic — est long de 70 000 km. Sur environ 3000 km, dans des zones urbanisées, les immissions de bruit ou de gaz d'échappement sont excessives en regard des ordonnances fédérales.

Depuis 1945, la surface agricole a diminué de 120 à 130 000 ha au rythme de 3000 ha par an de 1955 à 1965 et de 2500 ha par an de 1965 à 1975.

La Suisse fait partie des plus grands «producteurs», mais aussi consommateurs d'eau: l'utilisation moyenne par jour et par habitant est de 485 l. Ce chiffre était de 360 l en 1945.

En moyenne toujours, chaque habitant «produit» 380 kg (ou 3,5 m³) de déchets ménagers par année. En 1960, ces chiffres étaient de 150 kg et 0,5 m³.

La taille moyenne des ménages a chuté, passant de 4,6 personnes vivant dans un même logement en 1900 à 2,5 personnes en 1985. Aujourd'hui, 50% seulement des ménages ont des enfants et le tiers de ces mêmes ménages n'est constitué que d'une personne. Parallèlement, la surface moyenne par logement a augmenté, passant de 81 m² pour les logements construits entre 1961 et 1970 à 103 m² pour ceux bâtis entre 1976 et 1980.

Tempête pour un vers

Décidément, mes ingénus propos concernant la stylistique, la linguistique et le vers de Malherbe: *Et rose elle a vécu ce que vivent les roses* n'ont pas fait l'unanimité! Après M. Seylaz, Mme Borel, professeur de philosophie à l'Université de Lausanne, a pris la peine de me répondre — très courtoisement.

En transformant en trisotins les auteurs de l'analyse d'un fragment de poème en sémantique textuelle, J.L.C. me semble d'une part entretenir l'illusion que la poésie n'est qu'affaire de goût (dont on ne discute pas comme chacun sait) ou d'effusion subjective (on «sent»). Or le beau, c'est aussi le produit d'un travail sur des formes.

D'autre part, il est clair (je l'accorde à J.L.C.), qu'il est trivial de conclure qu'on peut lire un vers seulement si on a lu le titre du poème avant et seulement si on a lu les vers précédents et les vers suivants. Il est moins trivial pourtant que de montrer comment on lit, voire, à la limite, pourquoi on lit ainsi.

La trivialité que J.L.C. repère dans les conclusions de l'essai de J.M. Adam et S. Durrer sur *Et rose elle a vécu... me paraît résulter d'un jugement hâtif.*

Par analogie en effet, il est trivial qu'on sache marcher, ou tirer sa charrette, ou une fois placés ses boeufs, qu'on sache mettre la charrue derrière, tout le monde sait le faire. Mais de même, il n'est plus trivial du tout de se demander «ce qui se passe en fait» quand ces «événements» ont lieu et comment en rendre compte. Aussi, se gausser qu'il ait fallu deux personnes (Max et Moritz) et «dix-sept pages» pour aboutir à des évidences, c'est comme si l'on riait du fait qu'il ait fallu deux mille ans (et combien de personnes, et combien de pages et combien d'essais théoriques d'Aristote à Einstein) pour comprendre ce mouvement que l'on fait, par exemple, en tirant son petit char! D'autant que pour mettre un pied devant l'autre ou de voir les feuilles de son thé se grouper au centre de la tasse quand on remue, actuellement on ne sait pas encore vraiment...; ensuite, cela ne «rapporterait» rien (en crédits) de le savoir.

On peut en rire... mais c'est de tout l'effort humain de connaître qu'on questionne dans sa signification.

Qu'on ne lise pas cette petite critique comme issue d'un réflexe corporatif (ou amical), mais comme l'occasion de reposer, sur un objet microscopique, le problème de la connaissance et celui de la communication.

Un objet microscopique: J.M. Adam ne prétendait pas épuiser le sens de *Et rose elle a vécu...*, ou du poème en soi, mais seulement illustrer, pour des lecteurs, une approche théorique de formes de textes.

Il n'y a pas de sens sans «formation» — de même qu'il n'y a pas de vie sans organisation, et la question de son «comment» est une question légitime,

pour autant que l'on admette que les questions que pose la science en général le soient. Mais on peut être sceptique, ou cynique...

Enfin, on peut ironiser sur les essais d'«écriture» — «pourquoi ne pas traduire *Et rose...* en morse? Pourquoi pas si ça sert à comprendre? Pourquoi avoir traduit l'odeur de du roquefort en formules chimiques? Certes le goût y perd quelque chose, et on peut se tromper sur les symboles choisis quant à leur pertinence ou à leur cohérence, ou bien utiliser ceux-ci à des fins de pouvoir. Il n'y a pas de connaissance précise sans symboles, car les «choses du monde» n'entrent pas toutes faites dans notre connaissance. Il faut les penser. La vraie question que j'aimerais poser à J.L.C. est celle de savoir si on goûte mieux (ou consomme mieux) sans penser. Je n'ai pas de réponse définitive, mais on peut avoir un goût pour la pensée.

Marie-Jeanne Borel

DROITS DE L'HOMME ET ENVIRONNEMENT

Ne pas opposer les luttes

L'édito du dernier DP (n° 913) relate l'agacement de ce lecteur qui ne comprend pas pourquoi on parle tant d'environnement dans DP alors que les droits de l'homme sont en péril (asile). Comme je participe activement à cette pollution des colonnes de DP et que j'ai déjà entendu souvent de tels arguments, je me sens appelé à réagir.

J'entends souvent cette affirmation, cette crainte, mais je ne comprends toujours pas:

1) Pourquoi on tient à opposer des aspects aussi fondamentaux de l'engagement politique que la dignité de l'être humain d'une part, l'environnement d'autre part. J'entends cela aussi au sujet de luttes féministes, syndicales, etc, comme si ces luttes devaient être opposées à d'autres, moins nobles, moins significatives d'une orientation donnée, comme si la destinée humaine ne formait pas un tout!

Ces esprits chagrins se sont — ils une fois posé la question du rapport qu'il y a entre destruction des bases de l'existence par pollution des sols, désertifica-

tion ou modification climatique, et dignité, droits de chaque être humain, bref des valeurs au nom desquelles ces luttes pour l'environnement sont menées?

Il faudrait une bonne fois partir de ce qui unit, non de ce qui divise.

2) Pourquoi on considère encore que l'environnement est affaire de riches? C'est dans le tiers monde que l'eau est la plus polluée, c'est dans le tiers monde que sévissent le déboisement et la désertification, que des millions d'êtres humains croupissent dans des conditions infra-humaines dans d'immenses bidonvilles, c'est vers ces pays que nous exportons ces pesticides dont nous ne voulons plus chez nous...

Un peu de bon sens, cher lecteur! L'écologie c'est la solidarité planétaire; et il n'y a pas de solidarité planétaire qui n'inclue pas l'écologie — tous les spécialistes du développement s'accordent à ce sujet. Foin donc d'oppositions qui érigent des barrières là où il faut précisément une vision globale des choses. C'est en tout cas mon option.

René Longet

Portrait du travailleur romand

(jg) Dans le domaine économique, les commanditaires de sondages d'opinion visent en général la Suisse alémanique et il est rare d'obtenir des résultats qui concernent spécifiquement la Romandie. Saluons donc le sondage de Publicitas *Marché de l'emploi 88*, destiné bien sûr aux annonceurs, mais qui nous apporte beaucoup d'informations intéressantes.

La différence entre Romands et Alémaniques est très fortement marquée en ce qui concerne les attitudes envers le travail. On savait déjà que l'image traditionnelle présentant le Romand comme un dilettante et l'Alémanique comme un acharné du travail était fautive. On en a une nouvelle confirmation ici (voir le tableau).

On constate sans surprise que la valorisation du travail augmente avec l'âge: de 64% d'attitudes positives à l'égard du travail chez les 20 - 24 ans à 86% chez les 60 - 64 ans. Les indépendants et les cadres supérieurs sont ceux qui «valorisent» le plus le travail (88% d'attitudes positives, contre 54% chez les ouvriers non-qualifiés).

Mobilité

Concernant les changements de profession, on apprend que 31% de la population active à plein temps exerce un autre métier que celui qu'elle a appris et 30% une profession «semblable». Il s'agit là d'un pourcentage élevé qui montre à quel point l'aptitude à apprendre devient plus importante que l'acquisition de connaissances spécialisées.

Un autre résultat concerne le profil idéal de la place de travail. On constate que plus de 70% de la population active privilégie le «climat» et l'intérêt au travail et que seuls 36% mentionnent le salaire

et les possibilités d'avancement. Naturellement, il y a une marge importante entre ce qui est rêvé et les comportements réels. Le privilège accordé au

Disposition envers le travail

Univers: population globale (15 - 74 ans)

	Total	Suisse romande	Suisse alémanique
Interviews	1008	239	769
Ethique du travail (+)	66%	77%	62%
Neutres	27%	19%	29%
Paresse (-)	8%	4%	9%

Il faut comprendre éthique du travail comme l'attribution d'une valeur positive au travail. La différence est considérable entre les deux rives de la Sarine. Les Alémaniques sont moins positifs que nous à l'égard du travail en tant que valeur.

qualitatif correspond à l'air du temps. Il n'est pas certain que cela se traduise par des changements en profondeur dans les comportements.

Sur les moyens de se déplacer entre son domicile et le lieu de travail, on apprend — seule la précision du chiffre est nouvelle — que si 49% des Romands se rendent au travail en voiture, 22% y vont à pied, 12% avec les transports publics et 10% en deux-roues (vélo: 2%; scooter, moto: 5%; vélomoteur: 3%); la voiture est également en tête dans les agglomérations (46% vont au travail avec; 18% en transports publics), moins nettement toutefois — on s'en doutait — qu'à la campagne, où la voiture est très largement le moyen de déplacement le plus utilisé, avec 52% d'utilisateurs (6% en transports publics).

Temps libre

On connaît les votes décourageants du

souverain chaque fois qu'il s'agit d'abaisser l'âge de la retraite ou de réduire la durée du travail. Ce sondage ne rend guère optimiste. On s'aperçoit en effet que 20% seulement des Romands souhaitent avoir plus de vacances et 27% une réduction des heures de travail. Ces chiffres sont à rapprocher des 77% de ceux qui valorisent la notion même de travail. Décidément, nos compatriotes se définissent d'abord et avant tout

par leur activité professionnelle. Une des conclusions de l'étude est énoncée très simplement: la plupart des Romands sont orientés vers le rendement. On peut regretter que ce sondage ne différencie pas hommes et femmes, mais cela n'aurait rien changé à l'image productiviste qui nous est renvoyée. ■

Marché de l'emploi 88.
40 pages, Publicitas,
Lausanne, 1988.

Horaire d'été

DP continue son rythme d'été. Le n° 915 paraîtra donc le 4 août.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
 Ont également collaboré à ce numéro:
 Jean-Pierre Bossy
 François Brutsch (fb)
 André Gavillet (ag)
 Jacques Guyaz (jg)
 Yvette Jaggi (yj)
 Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:
 Jeanlouis Comuz
 René Longet

Abonnement:

65 francs pour une année
Administration, rédaction:
 Saint Pierre 1, case postale 2612
 1002 Lausanne
Tél: 021 22 69 10 **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof
 Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

A-t-elle mal aux dents ?

(cfp) Avouez que la question est idiote et cependant nous la posons après avoir relu la brochure de l'Agence télégraphique suisse (ATS) publiée en 1984 — *Les crocodiles dans le lac de montagne* — et destinée au grand public; une présentation objective et modeste.

La modestie, c'est ce qui frappe lorsqu'on suit l'activité de notre principale agence suisse d'information. Le rapport annuel ne cherche pas à «bluffer» les actionnaires et autres lecteurs. Les moyens sont modestes et les dirigeants s'efforcent de remplir leur mission avec ce dont ils disposent. Le capital de la société a été doublé l'année passée, mais il n'est que de deux millions de francs, alors que le chiffre d'affaires est de 16,5 millions de francs. Le personnel comprend 143 personnes, occupées principalement à la rédaction (111); 21 s'occupent de la technique et 11 de l'administration; l'ATS est une petite société dont on attend probablement trop si on ne croit pas aux miracles.

C'est un peu l'impression qui se dégage aussi à la lecture d'articles consacrés à l'ATS dans la presse, impression confirmée par les éditoriaux de Laurent Duvanel (en français) et de Martin Edlin (en allemand) dans le numéro 3/88 de *Telex*, organe de la Fédération suisse des journalistes. Alors que Laurent Duvanel pose la question *L'ATS à la dérive?* son collègue se demande si *l'ATS* (en allemand: SDA) *est en crise*.

On oublie que la presse d'aujourd'hui n'est plus celle qui a créé l'ATS en 1894 comme instrument de défense contre le chauvinisme des agences étrangères qui se disputaient le marché suisse. Depuis lors, la presse est devenue une actrice de l'économie. Les entreprises qui ne se sont pas adaptées disparaissent alors que d'autres, qui ont suivi l'évolution, sont devenues des géantes pour lesquelles les services de l'ATS sont complémentaires de leurs propres recherches d'informations. Même un quotidien gratuit, comme le *Tagblatt der Stadt Zü-*

rich, dispose, en plus de sa rédaction, d'abonnements à plusieurs agences d'informations. Autres facteurs à considérer, le développement des médias électroniques, la formation professionnelle toujours plus poussée des journalistes et, sans donner une liste exhaustive, le développement d'une agence concurrente: la Correspondance politique suisse (CPS) qui a réussi à se tailler une part du marché grâce à son esprit entreprenant pour conquérir de nouveaux clients, avec l'aide des millions accordés par l'économie privée, par l'intermédiaire de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES).

Cela signifie-t-il une disparition de l'ATS à plus ou moins long terme? C'est difficile à concevoir, mais le nouveau rédacteur en chef Oswald Sigg, transfuge du Département fédéral des finances, et les organes dirigeants sont placés en face de décisions difficiles à prendre. Nous ne sommes plus dans les années où la défense nationale spirituelle dictait le maintien d'une agence «officieuse». Nous sommes en face d'un choix économique pour une entreprise d'importance moyenne. ■

POLITIQUE ECONOMIQUE EXTERIEURE

Discrète et confidentielle

(jd) Elle ne fait jamais les gros titres; le Parlement n'aborde que rarement le sujet. Elaborée et gérée dans la confidentialité par l'administration fédérale — plus précisément par l'Office fédéral des relations économiques extérieures — et les milieux économiques, notre politique économique extérieure constitue pourtant un enjeu de taille: Plus de la moitié du revenu helvétique est gagné à l'étranger (exportations de biens et de services, revenus de la fortune suisse placée à l'étranger); faut-il continuer à développer cette dépendance? La prospérité que nous assure le rôle important de la Suisse est-elle en partie réalisée au détriment des populations du tiers monde? Ce débat est aujourd'hui largement occulté.

Dans une petite brochure de 60 pages, la Déclaration de Berne présente les mécanismes, les acteurs et les enjeux de cette politique. Dans un premier chapitre, on

apprend quels sont les objectifs et les principales caractéristiques de la politique économique extérieure; quels en sont les instruments (garantie des risques à l'exportation, crédits mixtes, aide alimentaire,...). On fait ensuite connaissance des principaux acteurs: l'Office fédéral précité et les commissions extra-parlementaires qui définissent les grandes lignes de la politique économique et la position de la Suisse dans les instances internationales. Enfin trois exemples de cette politique sont décortiqués: la garantie accordée à la construction d'un barrage au Mali, avec destruction de 76 km² de forêts (à terme 430 km²!) alors que dans le même temps la Confédération soutient un projet de reboisement dans ce pays; l'attitude intransigeante de la Suisse face aux tentatives de la FAO de réglementer l'exportation des pesticides dans le tiers monde; les exportations d'armes.

Il est normal que la Suisse défende ses intérêts économiques. Mais la définition et la conduite de la politique dans ce domaine n'ont pas à être soustraites au regard de l'opinion publique et monopolisées par les milieux directement intéressés. D'où la revendication de la Déclaration de Berne d'une plus grande transparence — publicité des débats et des décisions des commissions extra-parlementaires — et d'un meilleur équilibre dans la représentation au sein de ces commissions (organisations d'aide au développement, syndicats).

A terme, la Suisse ne pourra justifier son double jeu: une politique du dimanche où l'on affiche neutralité, solidarité, aide au développement, et une politique du quotidien dans laquelle priment les intérêts immédiats de son industrie d'exportation. ■

Filz. Die schweizerische Wirtschaftspolitik gegenüber der dritten Welt und wie sie gemacht wird (en allemand seulement), 1988. Déclaration de Berne, Quellenstr. 25, 8005 Zurich.